
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

41-1 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Un débat d'orientations budgétaires est organisé chaque année et soumis au vote de l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, conformément aux dispositions de l'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales.

Synthèse :

Le rapport ci-annexé expose les grandes perspectives d'actions du Département à venir pour l'année 2022, ainsi que les grands équilibres financiers qui se dessinent pour la Collectivité.

En conclusion, je vous propose :

- de voter le donner acte du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2022 intervenu en séance sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2022, ci-joint, présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental.

LE PRESIDENT

Jean-Luc CHENUT